



158

agents en situation
de handicap
en 2022

Taux d'emploi direct = **7,7%**
(supérieur au seuil légal de 6%)

70%
♀

30% ♂

82%
fonctionnaires

18% contractuels

+32%
par rapport
à 2021

+ de
35 000 €

investis en 2022
pour garantir
le maintien dans l'emploi
des agents de l'ASP
en situation de handicap

25%
financés par l'ASP

75%
financés par le FIPHFP*

Des interlocuteurs à l'écoute

- 2 référents handicap nationaux
- 24 correspondants handicap locaux
- 2 assistantes sociales

Convention de partenariat

signée avec le FIPHFP
jusqu'à fin 2023

3 priorités d'action

- 1 **Sensibiliser** et former les agents de l'ASP
- 2 **Favoriser** le maintien dans l'emploi
- 3 **Recruter** des travailleurs en situation de handicap

* Fonds pour l'insertion
des personnes handicapées
dans la fonction publique

